dodis.ch/6900

Kopie en: Schweis Verrechmungsstelle, Zürich; Vorort, Zürleh; EPD, Politische Angelegenheiten, Bern, HH. Sch. Bu. Stf.

Schweig Gesculted Berghof 14 décembre 1951

Dag

Stf. Thail. 890.L.AVA. Trafic de paiement entre la Suisse et Thaïlande.

Monaieur le Ministre.

Nous evons l'honneur de nous référer aux conversations du 13 décembre 1951 entre M. Siriphol, Attaché auprès de votre Légation, et H. Steffen, au sujet de l'acceptation de livres sterling dans les Schanges commerciaux entre la Suisse et Thallande. Comme voue le savez, nous nous commes déclarés prête, au printemps de cette année, à accepter des livres sterling juequ'à concerrence de l'million pour le financement de mos exportatione vere votre pays. Les importateurs en Thallande ont fait usage de cette possibilité de paiexent dans une mesure si large qu'entreteape la quote précitée a déjà été épaisée. Notre quote dans l'Union Européenne de Palements ayant été mise fortement à contribution, il ne nous est pas possible, à notre grand regret, d'envisager une augmentation du plafond fixé. De ce fait, noue avone dójà du, à partir de ce moie, limitermos exportations vers les pays de la zone sterling par la réintroduction d'un contingentement. Dans le même ordre d'idées, nous nous sommes vue obligés d'abolir, dans nos relations ovec l'Egypte, le système qui autorisait le financement de voyages et séjours en Suisse de touristes égyptiene au moyen de livres sterling. Toutes ces meaures ont pour but d'éviter un épuisement prématuré de la quote mise à notre disposition par la susdite Union pour l'exportation vere les pays membres.

Vous comprendres que, dens ces circonstances, et bien que nous l'eussions éésiré, il no nous soit en principe pas possible

A la Légation Royale de Challande,

Borne

Dodis



de continuer à accepter des livres sterling de votre pays qui ne fait pas partie de la sone sterling ou de l'Union Suropéenne de Palements. Vos Autorités compétentes ont déjà été informées de ce qui précède par notre légation à Bangkok. Nos exportations en Thailande doivent par conséquent être payées de nouveau, comme cela était le cas evant le printempe de cette année, en monnaies libres, c'est-à-dire en francs suisses ou en dollars USA. Hous espérons toutefois que, vu ce changement de mode de paiement, il n'en résulters pas une entrave pour nos échanges commerciaux au développement desquels nous continuerons à vouer toute notre attention.

Or, selon des informations qui nons sont parvenues de notre Représentation diplomatique à Bengkok, il semble que notre décision de ne plus accepter de livres sterling risque de mettre en danger la venue en Suisse d'étudiants thaïlendais. Une telle interruption serait très déplorable et, nous semble-t-il, ne serait ni dans l'intérêt de votre pays, ni dans celui du nôtre. En conséquence, nous serions disposés, si vos Autorités le déciraient, à examiner evec vous les mesures qui pourraient parer à cet état de choses.

Avant de prendre une décision, il nous serait cependant nécessaire d'être informés d'une manière aussi exacte que possible sur les montants qui seront utilisée par les étudiants de votre pays faisant leurs études en Suisse. Nous vous prions, par conséquent, de bien vouloir nous faire savoir 1) le nombre d'étudiants thallandais qui séjournerent en Suisse au cours de l'année 1952 et 2) le montant moyen en livres sterling qui sera dépensé par chacun d'eux et dont le transfert devra être assuré dans le cadre du "transferable account system on a administrative basis" au cours officiel.

Nous espérons que vous serez en mesure de nous fournir ces renseignemente. Dès que nous les posséderons, nous exeminerons les mesures qui pourraient être prices.

Veuilles agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Département fédéral de l'économie publique Le Directeur de la Division du Commerce: